



Comment stopper une pension alimentaire

Par **turtlegirl**, le **06/05/2011 à 21:06**

Bonjour, j'ai eu un fils avec mon ex-compagne qui me refuse le droit de visite depuis plusieurs années mais par contre exige la pension alimentaire. ce dernier a 13 ans maintenant et s'est fait exclure de son collège après plusieurs cas de violence à l'encontre d'autres enfants. mon ex va l'envoyer dans un établissement spécialisé pour enfants comme lui et je voudrai savoir si il ne poursuit plus ses études, dois-je toujours verser une pension et ce jusqu'à quel âge. j'aurai aussi voulu savoir comment se déchoir de ses droits parentaux et est-ce que la pension alimentaire est toujours dû dans ce cas. je précise que mon fils ne veut absolument pas me voir non plus et je n'ai plus de contacts avec lui depuis bien longtemps. en vous remerciant.

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 21:35**

En n'ayant jamais rien fait pour voir votre enfant, c'est vous qui ne voulez plus le voir (vous aviez les moyens de le faire) A 13 ans, il continue obligatoirement sa scolarité, même si c'est dans une école spécialisée. Tant qu'il est à la charge de la mère et sans pouvoir subvenir à ses besoins, vous devez la pension (ne pas payer serait un délit) Vous êtes le père, vous ne pouvez vous soustraire à vos obligations.